Délibération nº 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt deux Le 1er décembre à 18 heures 30

Objet: dm n° 1 budget chaufferie bois

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents:

Date de convocation:

25 novembre 2022

Date d'affichage:

25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice:

23

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de publication.

Messieurs et Mesdames: Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir:

Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL Mme Brigitte DELCASSE a donné procuration à M. Joël COMBALBERT Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents: Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Joseph BOU-ZEID

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la décision modificative n° 1 du budget chaufferie bois.

CHAPITRE/ ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSE	RECETTE	TYPE OPERATION
	FONCTIONNEMENT			
011/6061	Fournitures non stokables	-500		réelle
66/6616	Intérêts sur opér. Financ.	500		réelle
	Total Fonctionnement	0	0	

INVESTISSEMENT		
Total investissement	0	0
Total général	0	0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget chaufferie bois ci-dessus

-ADOPTÉE-

Le Maire,

Thierry DELBREIL